

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 17 DÉCEMBRE 2002

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

**Québec, le 17 décembre 2002**

Aujourd'hui, à quinze heures cinq minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 120 Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi
- n<sup>o</sup> 123 Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
- n<sup>o</sup> 126 Loi modifiant la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail
- n<sup>o</sup> 128 Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 130 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives

n° 132 Loi modifiant certaines dispositions du Code de procédure civile

n° 135 Loi modifiant la Loi sur les agents de voyages et la Loi sur la protection du consommateur

n° 392 Loi visant à assurer l'approvisionnement en porc d'un abattoir exploité en Abitibi-Témiscamingue

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.